

Tabac

L'INSTAT publie les résultats d'une étude sur la contrebande de la cigarette au Mali à partir de l'analyse des paquets vides ramassés

Dans sa mission de recherche sur les questions statistiques et économiques, l'Institut National de la Statistique (INSTAT) a réalisé une étude sur le ramassage des paquets vides de cigarettes sur le territoire national du Mali. Les résultats de la première analyse des données de cette étude ont été présentés aux médias, le 22 octobre 2021.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un protocole d'accord entre l'INSTAT et la SONATAM, intitulé « Protocole d'accord sur la collecte et le traitement de données statistiques relatives aux produits du tabac portant sur l'étude des ramassages de paquets de cigarettes vides ». L'objectif de ce Protocole, signé le 3 février 2020, est de « mieux connaître la consommation des cigarettes illicites sur le territoire national et leur impact économique et fiscal, afin d'anticiper l'orientation des décideurs pour adapter les politiques publiques de prévention de la fraude et de la contrebande ».

Les résultats ainsi présentés représentent la première d'une série de publications attendues dans le cadre de cette collaboration entre l'INSTAT et la SONATAM. Ont pris part à cette rencontre de présentation des résultats de l'étude, des dizaines de journalistes de la presse écrite, audiovisuelle et en ligne. La rencontre était placée sous la présidence du Directeur Général de l'INSTAT, Dr Arouna SOUGANE, qui avait à ses côtés le Chef du Département de la Comptabilité Nationale et des Statistiques de Conjoncture et des Etudes et Analyses Economiques de l'INSTAT, Monsieur Séidina Oumar MINTA, la Directrice commerciale de la Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM), Mme Daphné VERGUCHT. Plusieurs autres Chefs de Départements et de Cellules de l'INSTAT ont pris part à la rencontre qui s'est tenue au Conseil National du Patronat du Mali (CNPM).

Dans son discours d'ouverture, le Directeur Général de l'INSTAT a souligné que l'objectif de cette rencontre était de présenter les résultats de l'étude issues d'une recherche scientifique, et de signifier à quel point la recherche dans le domaine statistique peut aider la prise de décision dans l'économie en général et dans le secteur industriel en particulier.

Selon des tâches réparties entre les deux structures, la méthodologie de l'étude consiste à :

- Collecter mensuellement 50 000 paquets de cigarettes vides dans 55 zones de ramassage réparties sur le territoire national ;
- Compiler les informations collectées dans une base de données au niveau de la Direction générale de la SONATAM ;
- Organiser des missions périodiques dans certaines zones de ramassage choisies pour certifier les données statistiques portant sur les paquets vides de cigarettes collectées ;
- Mettre à disposition de l'INSTAT le contenu de la base de données en vue d'une analyse périodique à l'effet de diffusion d'informations fiables sur l'évolution de la contrebande des produits de tabac.

Présentant les principaux résultats, le Chef du Département de la Comptabilité Nationale et des Statistiques de Conjonctures a souligné que l'étude a démontré « *une tendance à la baisse de la part de la contrebande* » dans les cigarettes commercialisées sur le territoire national. Cette baisse, commenté-t-il, a été rendue possible grâce aux actions entreprises par les autorités sur initiatives de la Direction générale de la SONATAM.

De 15,3 % en 2014, la part des cigarettes de la contrebande n'était plus que 3,1 % au troisième trimestre 2020. Parmi les cigarettes de la contrebande, les marques RONSON, SIR et AMERICAN LEGEND sont les plus nombreuses. La première marque, à elle seule, représente 36,3 % des cigarettes illégalement importées au Mali et les deux autres représentent respectivement 16,7 % et 10,0 % de l'ensemble. Les frontières par lesquelles ces produits atteignent le Mali sont principalement celles d'avec la Guinée, le Burkina Faso, la Mauritanie et l'Algérie. Avec ces informations, « les autorités compétentes peuvent prendre des mesures idoines pour lutter contre le fléau », a expliqué Monsieur MINTA.

Selon Mme Daphné VERGUCHT, la SONATAM a contribué, en 2020, au budget de l'Etat à hauteur de 60 milliards de F CFA, quand bien même que les pertes dues à la contrebande de la cigarette se sont élevées à 10 milliards FCFA.